



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, Mme FIRMIN, M. HERAIL, Mme RUL, M. ZENON, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, Adjoint(s).
M. FORT, M. SARKIS, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme NAVARRO, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, Mme VIDAL-LAUR, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. MOULIN, Mme PELAEZ, Adjoint(s). M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. REILLES, Mme BESSE, Mme BERTRAND, M. ANDRIEU, M. YILDIRIM, Mme JAOLU, Mme PECH, Mme GOULLIART, Mme RAHNI, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. ALZINGRE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE
Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf. Service : SC/Jur

OBJET : 20 - COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME - Adoption de la convention de collaboration pour l'amélioration de la sécurité commerciale - Boitiers d'appel d'urgence

Mesdames, Messieurs,

Dans une société où la sécurité est une priorité, la Municipalité s'engage résolument en faveur de la protection des citoyens et des acteurs économiques locaux. Les commerces de proximité jouent un rôle crucial dans le dynamisme social et économique de la commune. Face aux défis sécuritaires

croissants, la Ville propose de mettre en place un système d'alerte commerçant pour améliorer la sécurité de ces espaces de vie et d'échange.

Le projet concerne l'installation d'un système d'alerte direct relié au Centre de Supervision Urbain (CSU) de la Ville. Ce dispositif permettra aux commerçants de signaler rapidement toute situation d'urgence aux services de la Police Municipale ou Nationale.

La convention de collaboration entre la Ville de Béziers et les commerces participants définit les termes de l'installation, de l'utilisation et de la maintenance du système d'alerte.

La Ville de Béziers s'engage à fournir et installer, à ses frais, un boîtier d'alerte dans chaque commerce participant. Ce boîtier, comprenant un bouton d'alerte et un microphone, sera connecté au CSU. En cas d'urgence, l'alerte est transmise immédiatement au CSU, où les opérateurs peuvent évaluer la situation à l'aide des données audio et visuelles transmises.

Une évaluation technique préalable sera effectuée pour chaque commerce afin de vérifier la faisabilité et l'adaptation du système aux besoins spécifiques de chaque établissement.

Les coûts de ce projet, estimés à environ 120 000 € TTC pour équiper 150 commerces, comprennent l'installation du boîtier d'alerte ainsi que les dispositifs de liaison entre le commerce et le CSU.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) participera au financement du projet à hauteur de 50% du montant hors taxe (HT) des frais d'installation (fourniture et pose), après déduction de la participation financière des commerçants.

Les commerçants s'engagent à payer une participation de 100 € TTC pour l'installation du dispositif et à souscrire un abonnement GSM permettant la communication avec le CSU.

Après examen, il vous est proposé :

- D'adopter la convention de collaboration pour l'amélioration de la sécurité commerciale entre la Ville de Béziers et les commerces participants, annexée à la présente délibération.
- De valider la participation financière des commerçants à hauteur de 100 € TTC pour l'installation du dispositif.
- De financer le projet selon les modalités susvisées, en partenariat avec la CABM qui contribuera à hauteur de 50% du montant HT des frais d'installation, après déduction de la participation financière des commerçants.
- De charger Monsieur le Maire de signer la convention et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.
- De charger Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 47
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 11/07/24

Déposé en préfecture le : 11/07/24

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20240709-102779-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 11/07/24



P/Le Maire par délégation

Alexandra TELLO